



LA CHALANDIÈRE ET LE BRIVET Besné



 8,8 km  2h15

— Variante à emprunter de novembre à mai

 Aire de pique-nique de « La Gériais »

Accès

depuis le bourg de Besné, prenez la direction de la Morandais. Dépassez l'ancien moulin de la Gériais et arrêtez-vous à l'aire de pique-nique.

Bureau d'Information Touristique de Brière

Maison du Parc - Village de Kerhinet - Saint-Lyphard
02 40 66 85 01

Bureau d'Information Touristique de Saint-Nazaire

Base sous-marine
Boulevard de la Légion d'Honneur
02 40 22 40 65



LE VANNEAU HUPPÉ (VANELLUS VANELLUS)

Le Vanneau huppé est l'habitant typique des zones humides. Il arbore une longue et fine huppe, un plumage noir et blanc et déploie en vol de larges ailes arrondies (unique parmi les échassiers). À l'automne, des milliers de vanneaux migrent vers le sud de l'Europe jusqu'en Afrique du Nord. En mars, c'est le retour. Le nid est toujours en lieu dégagé sur une prairie ou un labour. En parade nuptiale, il pousse un cri plaintif et mélancolique.

Une balade pour découvrir les charmes de Besné, du breton Bez Enez, « l'île du tombeau ». À la montée des eaux en hiver, le bourg de Besné prend, en effet, l'apparence d'une île. Le circuit vous entraîne dans les profondeurs du marais à la découverte des pierres des cultes anciens.

 Depuis l'aire de pique-nique de la Gériais, traversez la route, empruntez le chemin à l'orée du bois puis prenez à gauche pour remonter en direction de l'ancien moulin. Entre septembre et janvier, les dimanches et jours fériés (période de chasse), empruntez la variante qui longe la route menant au bourg de Besné et tournez à la première route à droite en direction de l'ancien moulin.

- 1 À la sortie du bois, laissez l'ancien moulin à vent de la Gériais (XVI^e siècle) sur votre gauche et poursuivez à droite sur le chemin d'exploitation menant au Vignaud.
- 2 Traversez et longez la RD 204 sur environ 200 m, faites attention à la circulation et marchez bien sur le bas-côté. Puis prenez le premier chemin d'exploitation sur votre gauche. Poursuivez votre route jusqu'au Tillon.
- 3 Prenez à gauche pour rejoindre la RD 204, puis à droite sur 600 m, en direction du bourg. Après le pont de la Chaussée, tournez à droite avant la croix en granit. Poursuivez en serrant sur la droite vers le chemin de la Chaussée. Vous contournez alors le quartier du Bourg d'Avau.
- 4 Suivez le chemin de la Chalandière (ce chemin est inondable en hiver, prenez alors la variante), à mi-parcours, bifurquez à gauche sur le « chemin de la Loutre ». Vous pouvez aussi cheminer jusqu'au canal pour ensuite revenir sur vos pas et retrouver le sentier balisé. Entrez dans les marais de Saint-Second, site protégé laissé à l'état naturel. Le chemin débouche au lieu-dit Saint-Second où vous découvrez la chapelle de 1640 et sa croix, ainsi que son jardin créé par les habitants en 1856.
- 5 Prenez ensuite à droite afin de poursuivre la randonnée en contournant la zone d'activités. Traversez l'ancienne RD 773 puis passez le pont pour vous diriger vers la rivière du Brivet.
- 6 Poursuivez votre chemin jusqu'à la passerelle de la Roche Civant, lieu de pêche et embarcadère de la base de canoë-kayak. Profitez-en pour découvrir le Brivet, dernier affluent de la Loire qui est alimenté par une multitude de sources émanant des marais des communes environnantes. Retournez sur vos pas puis prenez à droite. Suivez le sentier qui longe la ligne de chemin de fer désaffectée jusqu'à la RD 204, puis bifurquez à gauche.
- 7 Après avoir traversé sur les passages protégés la nouvelle RD 773, prenez à droite le chemin des Perrettes, enjambez le canal de la Chaussée puis prenez de nouveau à droite un chemin d'exploitation. Poursuivez jusqu'au nouveau lotissement et contournez-le par la droite pour rejoindre votre point de départ.



À VOIR EN CHEMIN...

- la chapelle Saint-Second (1640-1856)
- les paysages de marais
- la faune et la flore des marais
- le patrimoine vernaculaire (cf. fiche 25)





8,8 km ⌚ 2h15

